

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DU MAIRE N°A\_0064\_04\_26**

**OBJET :**

Le Maire de la commune d'ISSOU (Yvelines) ;

**Portant  
fermeture  
temporaire  
de l'aire de  
jeux située  
dans le parc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu le décret n°96-1136 du 18 décembre 1996 relatif à la sécurité des aires collectives de jeux,

Considérant les dégradations constatées sur les équipements de l'aire de jeux située dans le parc, présentant un danger potentiel pour les usagers, en particulier les enfants,

**A compter du  
21 AVRIL 2026**

Considérant qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité publique, de procéder à la fermeture temporaire de cette aire de jeux jusqu'à sa remise en état ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

A compter du 21 avril 2026, l'aire de jeux située dans le parc est fermée au public et ce jusqu'à nouvel ordre, en raison des dégradations constatées sur les équipements ludiques.

**Article 2 :**

L'accès au site est strictement interdit pendant toute la durée de la fermeture. Des barrières Vauban ainsi que des panneaux d'information et d'interdiction seront installés sur les lieux.

**Article 3 :**

Les services municipaux procéderont aux opérations nécessaires de sécurisation et de remise en état du site.

**Article 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles qui peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

**Article 5 :** Ampliation sera adressée à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la commune d'Issou,
  - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville d'Issou,
  - L'ASVP de la Ville d'Issou,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**FAIT A ISSOU, LE 21 Avril 2026**



Le Maire,  
Julien PETIT